



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: ohchr-registry@un.org, ohchr-hrcouncil@un.org

Trente-sixième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme Genève, le 11 mai 2023

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, à tous les organismes des Nations Unies, à toutes les institutions spécialisées et organisations apparentées, à toutes les organisations intergouvernementales, à toutes les institutions nationales des droits de l'homme et à toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et a l'honneur de les informer que le 5 mai 2023 à 17h20, le Président du Conseil des droits de l'homme a reçu une lettre signée par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, contenant une demande de convocation d'une session extraordinaire du Conseil sur l'impact du conflit actuel au Soudan sur les droits de l'homme, soumise conjointement avec les États-Unis d'Amérique, la Norvège et l'Allemagne.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, afin de convoquer une session extraordinaire, le soutien d'un tiers des membres du Conseil (16 membres ou plus) est nécessaire. Selon la lettre susmentionnée, la demande a été appuyée par les 19 États membres du Conseil suivants : **Allemagne, Argentine, Belgique, Chili, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Paraguay, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchéquie, Ukraine.**

La demande a également été soutenue par les 33 États observateurs auprès du Conseil suivants : Albanie, Australie, Autriche, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République dominicaine, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Uruguay.

La trente-sixième session extraordinaire se tiendra **le jeudi 11 mai 2023, à 10 heures.**

Conformément au paragraphe 124 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, la Présidente tiendra une consultation d'information ouverte à tous avant la session extraordinaire sur la conduite et l'organisation de celle-ci **le mercredi 10 mai 2023 à 15 heures.**

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, aux organismes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et organisations apparentées, aux organisations intergouvernementales, aux institutions nationales des droits de l'homme et aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'assurance de sa très haute considération.

5 mai 2023